

## THE BLOCKCHAIN GROUP ANNONCE L'HOMOLOGATION DE SON PLAN DE CONTINUATION PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

**Puteaux, le 25 juillet 2024. The Blockchain Group (Code ISIN FR0011053636, mnémorique : ALTBG) (la « Société »), annonce que le Tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision hier, à la suite de l'audience tenue le 16 juillet 2024 et a validé le projet de plan de continuation présenté par la Société dans le cadre de sa procédure de redressement judiciaire ouverte le 6 décembre 2023.**

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public). Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la *deeptech* (*dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3*). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA GROUP, filiales de la Société. Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique (à ce titre, la société S2M, filiale de la Société, a été cédée) ;
- la perception du Crédit Impôt Recherche 2023 (le « **CIR 2023** ») pour un montant d'environ 2,3 M€ permettant d'assurer une trésorerie suffisante de la Société pour les mois à venir, étant précisé que le CIR 2023 a été perçu le 18 juillet 2024.

Il est précisé que le plan de continuation présenté aux organes de la procédure ne contient aucune intention de la part de la Société de réaliser au cours des prochaines semaines d'augmentation de capital ou d'émission obligataire sous quelque forme que ce soit.

Compte-tenu de ce qui précède, la Société va entreprendre les démarches auprès d'Euronext en vue de la reprise de cotation le 26 Juillet de ses titres sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth.

Lionel RIGAUD, Directeur Général de la Société déclare : « Nous sommes très heureux de l'issue de cette audience et de la validation du projet de plan de continuation de The Blockchain Group, qui témoigne de la solidité de ce projet et met un terme à la procédure de redressement judiciaire de la Société. Nous avons réussi à convaincre l'ensemble des organes de la procédure de la pertinence de ce plan construit sur une nouvelle approche de la Société. Cette approche est centrée sur un focus sur des activités rentables dans le domaine de la deep tech. Nous gardons une volonté de croissance et d'innovation mais ces deux aspects se feront dans un contexte de dépense maîtrisée pour ne pas impacter la rentabilité du Groupe. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du Groupe qui se sont fortement impliqués dans ce nouveau projet et cette nouvelle vision pour le groupe. Par ailleurs, je suis ravi d'annoncer que les premiers résultats du plan de restructuration sont très positifs et se reflèteront sur la rentabilité du Groupe dès le premier semestre ».

\*\*\*

#### A propos de The Blockchain Group

Du conseil aux services technologiques, en passant par la R&D, The Blockchain Group aide les entreprises à saisir l'ensemble des opportunités que présentent la Data Intelligence, la Data Science, l'IA, la blockchain et le web3, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

EURONEXT Growth Paris

Mnémonique : ALTBG

ISIN : FR0011053636

Reuters : ALTBG.PA

Bloomberg : ALTBG :FP

Contact communication :

[communication@theblockchain-group.com](mailto:communication@theblockchain-group.com)

#### Avertissement

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.*

*Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.*